

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 11457
Numéro SIREN : 820 282 309
Nom ou dénomination : 165 TEMPLE

Ce dépôt a été enregistré le 22/09/2022 sous le numéro de dépôt 123399



2212343701



**REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
PROCÈS VERBAL DE DÉPÔT D'ACTES**

Dénomination : 165 TEMPLE

Numéro RCS : 820 282 309

Numéro Gestion : 2016B11457

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 255 R SAINT HONORE
75001 PARIS

Numéro du Dépôt : 2022R123399 (2022 123437)

Date du Dépôt : 22/09/2022

- Type d'acte : Extrait de procès-verbal

Date de l'acte : 28/06/2022

Décision 1 : Fin de mission de commissaire(s) aux comptes

fait à Paris, le 22 septembre 2022

165 TEMPLE

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 255 rue Saint Honoré - 75001 Paris
820 282 309 R.C.S. Paris

de l'acte de
Acte n° 35099

22 SEP. 2022

(ci-après désignée la « Société »)

**EXTRAIT
DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS COLLECTIVES
DES ASSOCIES PRISES EN ASSEMBLEE LE 28 JUN 2022**

[...]

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés constatant que les mandats de Monsieur Lionel Douchet, commissaire aux comptes titulaire et de la société LA COMPAGNIE DES COMPTES, commissaire aux comptes suppléant, arrivent à échéance lors de la présente assemblée,

et connaissance prise des dispositions de la loi « Pacte » n°2019-486 du 22 mai 2019 et du décret n°2019-S14 du 24 mai 2019, prend acte que la Société ne dépasse pas individuellement les seuils applicables aux filiales significatives faisant partie d'un groupe ne publiant pas des comptes consolidés n'est plus tenue de désigner de commissaire aux comptes.

La collectivité des associés constate en conséquence le non renouvellement des mandats de la société Monsieur Lionel Douchet et de la société LA COMPAGNIE DES COMPTES, respectivement commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]

Pour extrait certifié conforme

Le président
Jonathan Guerbato

